

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 février 2019 à la Salle 2 de l'église St-Thomas d'Aquin, au 6547 route Louis-S.-St-Laurent à Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente jusqu'à 20h04
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Quatre personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2019
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte rendu du Comité de développement local du 24 septembre 2018
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Modification à la résolution 045-2018-02-13 – Formation *officier non urbain* de deux pompiers
 - 8.2 Remplacement de deux radios analogiques au Service de sécurité incendie
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

- 10.1 Octroi de contrats
 - 10.1.1 Collecte de sable abrasif 2019
 - 10.1.2 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2019
 - 10.1.3 Location de niveleuses avec opérateur – secteur est
 - 10.1.4 Location de niveleuses avec opérateur – secteur ouest
 - 10.1.5 Location de pelles hydrauliques – été-automne 2019
- 10.2 Construction d'une structure pour l'entreposage de sable et de sel – mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet

- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 *Projet Mieux connaître les adolescents-jeunes de Compton.*
 - 11.2 Poursuite de l'activité de chorale à la Bibliothèque Estelle-Bureau
 - 11.3 Ateliers *Mise en valeur de la langue française*
 - 11.4 Ateliers *Votre bibliothèque de rêve*
 - 11.5 Aménagement d'un élévateur à la Bibliothèque Estelle-Bureau
 - 11.6 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
 - 11.7 Soirée des bénévoles 2019 – Approbation du budget
 - 11.8 Achat d'équipements pour jeux de pickleball
 - 11.9 Délégation d'un représentant de Compton sur le conseil d'administration d'Acti-Sports
 - 11.10 Abonnement au Carrefour action municipale familles

- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Autorisation de signature de l'accord d'accès municipal entre les municipalités de la MRC de Coaticook et la Table d'action en communication et en technologies de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (LA TACTIC)

- 13. Mise en valeur du territoire
 - 13.1 Nomination de l'élue responsable du Comité d'embellissement
 - 13.2 Participation aux Ateliers verts 2019 des Fleurons

- 14. Administration
 - 14.1 Nomination du maire suppléant et représentant à la MRC de Coaticook
 - 14.2 Achat de deux licences pour l'utilisation d'AccèsCité – Finances
 - 14.3 Soirée vins et fromages de l'Expo Vallée de la Coaticook
 - 14.4 Appui au Journée de la persévérance scolaire
 - 14.5 Les Compagnons du L.H.N. Louis-S.-St-Laurent
 - 14.6 Autorisation de signature de l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

- 15. Ressources humaines
 - 15.1 Embauche d'un animateur et d'animatrices au Camp de jour 2019
 - 15.2 Embauche d'un pompier volontaire

- 16. Règlements
 - 16.1 Adoption du Règlement numéro 2011-108-4.18 modifiant le Règlement numéro 2011-108 concernant le fonds de roulement

- 17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 février 2019

- 18. Parole aux conseillers

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

027-2019-02-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec le retrait des points suivants;

10.1.1 Collecte de sable abrasif 2019

10.1.3 Location de niveleuses avec opérateur – secteur est

10.1.4 Location de niveleuses avec opérateur – secteur ouest

et l'ajout du point suivant :

17.1 Lancement du sondage sur la Politique familiale et des aînés

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2019

028-2019-02-12

Chaque membre du conseil ayant reçu le 1^{er} février 2019 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes



No de résolution
ou annotation

029-2019-02-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 30 décembre 2018 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 5 février 2019, des paiements ont été émis pour un total de :

237 838.57 \$

Annexe 2

Salaires payés du 30 décembre 2018 au 26 janvier 2019	97 581.08 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>2 529.62 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	95 051.46 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte rendu du Comité de développement local du 24 septembre 2018

Le compte rendu de la rencontre du Comité de développement local du 24 septembre 2018 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

La conseillère Lanciaux quitte la séance à 20h04 après avoir fait part de ses activités durant le mois.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Modification à la résolution 045-2018-02-13 – Formation officier non urbain de deux pompiers

030-2019-02-12

Considérant la résolution 045-2018-02-13 autorisant la formation *officier non urbain* de deux pompiers;

Considérant que l'inscription des deux pompiers a été faite en 2018;

Considérant que la cohorte pour cette formation n'a pu avoir lieu en 2018, faute d'inscriptions suffisantes;



No de résolution
ou annotation

Considérant l'augmentation des frais d'inscription en 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU de modifier les points b. et c. de la résolution 045-2018-02-13
comme suit :

- b. *que les frais de formation et d'ouverture de dossier, totalisant environ 3 990 \$ taxes incluses, soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service Sécurité incendie;*
- c. *que les frais de repas et de déplacement, soit d'environ 829 \$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service Sécurité incendie.*

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

8.2 Remplacement de deux radios analogiques au service de sécurité incendie

031-2019-02-12

Considérant que la radio numérique offre une meilleure portée de communication par rapport à la radio analogique;

Considérant que le processus de transition vers la technologie numérique de radios est en cours;

Considérant que cinq radios sont à remplacer pour transférer en mode numérique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux radios numériques chez Communication Plus au coût de 2 095.90 \$ plus taxes et frais d'installation aux taux horaire de 88 \$;
- b. que les deniers requis, soit un montant de 2 000 \$ soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2019 et la somme résiduelle de la dépense soit puisée à même le budget 2019 du poste des communications du service *Sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Communication Plus
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrats

10.1.1 Collecte de sable abrasif 2019

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.1.2 Fourniture et épandage d'abat-poussière 2019

032-2019-02-12

Considérant la nécessité de procéder au choix d'un fournisseur aux fins de l'application d'abat-poussière sur les chemins de gravier de la municipalité avant la saison estivale 2019;

Considérant qu'un appel d'offres public a été lancé le 23 janvier 2019;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder à Innovative S.S. plus bas soumissionnaire conforme le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 320 500 litres d'abat-poussière de type chlorure de magnésium liquide 30% au prix de 0,3015 \$ le litre, le tout pour un montant total de 96 630.75 \$ plus les taxes applicables;
- b. que les chèques émis par les soumissionnaires non retenus leur soient retournés;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *voirie municipale* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.1.3 Location de niveleuses avec opérateur – secteur est

Ce point est retiré de l'ordre du jour

10.1.4 Location de niveleuses avec opérateur – secteur ouest

Ce point est retiré de l'ordre du jour

10.1.5 Location de pelles hydrauliques – été-automne 2019

033-2019-02-12

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 23 janvier 2019 pour la location de pelles hydrauliques à l'heure avec opérateur pour les travaux de creusage et nettoyage de fossés durant les saisons été-automne 2019;

Considérant l'analyse des 4 soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Excavation Camil Barrette, soumissionnaire plus bas conforme, le contrat de location de pelles hydrauliques pour les besoins ponctuels de



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

creusage et nettoyage des fossés à raison de 350 heures au taux horaire de 116.95 \$, totalisant 40 932.50 \$ plus taxes;

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

**10.2 Construction d'une structure pour l'entreposage de sable et de sel
- mandat pour la réalisation d'une étude d'avant-projet**

034-2019-02-12

Modifiée par 075-2019-03-12

Considérant que l'entreposage de sable et de sel nécessitera la construction d'une structure adéquate permanente qui répondra aux normes environnementales;

Considérant qu'il y a lieu de recueillir différentes données liées aux types de structures selon les quantités d'abrasifs requises pour le territoire de la municipalité;

Considérant l'analyse des deux offres de service reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Les Services Exp. pour l'élaboration d'une étude d'avant-projet pour la construction d'une structure pour l'entreposage de sable et de sel pour un montant budgétaire de 8 050 \$ plus taxes;
- b. *que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2019 et financé à même le surplus non affecté.*

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Services Exp.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 *Projet Mieux connaître les jeunes et adolescents de Compton.*

035-2019-02-12

Considérant que le Comité Familles et aînés s'est penché sur le volet attribué aux jeunes du plan d'actions de la politique familiale et des aînés de la municipalité;

Considérant qu'une rencontre s'est tenue avec une jeune citoyenne de Compton impliquée auprès des jeunes afin de dresser un portrait des besoins des jeunes et adolescents;

Considérant qu'un projet visant à mieux connaître et cerner les besoins des jeunes et répondre à ceux-ci a été soumis au Conseil par son Comité familles et aînés;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

Considérant que ce projet s'inscrit dans le plan d'actions de la politique familiale et des aînés de la municipalité;

Considérant que le Conseil souhaite appuyer la démarche entreprise pour mettre en place ce projet;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire de 250 \$ à madame Anne-Sophie Dorion de Compton pour le démarrage du projet *Mieux connaître les jeunes et adolescents de Compton*;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Santé et bien-être – familles et aînés*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Anne-Sophie Dorion
Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.2 Poursuite de l'activité de chorale à la Bibliothèque Estelle-Bureau

036-2019-02-12

Considérant que l'activité de chorale avec les jeunes du primaire à la Bibliothèque Estelle-Bureau avait été autorisée par la résolution 262-2018-09-11 pour une période se terminant le 17 décembre 2018;

Considérant que madame Isabelle Binggeli souhaite poursuivre l'activité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'entériner la poursuite de l'activité de chorale à la Bibliothèque Estelle-Bureau à tous les lundis de 15h45 à 16h45 à compter du 4 février 2019 jusqu'au 15 avril 2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Isabelle Binggeli
Responsable LCVC

11.3 Ateliers Mise en valeur de la langue française

037-2019-02-12

Considérant que dans le cadre du programme *Valorisation de la langue française*, la municipalité souhaite mettre en place des activités à la bibliothèque ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

- a. que la municipalité s'engage à contribuer à la hauteur de 250\$ pour la tenue d'ateliers dans le cadre du programme *Valorisation de la langue française* à la Bibliothèque Estelle-Bureau;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Bibliothèque*.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Trésorerie

11.4 Ateliers Votre bibliothèque de rêve

038-2019-02-12

Considérant que dans le cadre du programme *Projets en bibliothèque* la municipalité souhaite mettre en place des ateliers sous la forme de médiation culturelle avec les parents et leurs tout-petits, les adolescents et les aînés pour qu'ils repensent l'aménagement de leur bibliothèque en fonction de leurs besoins et leurs ambitions à l'aide de professionnelles de l'aménagement de bibliothèque, en partenariat avec les milieux scolaire et communautaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité s'engage, avec d'autres partenaires, à contribuer à la hauteur de 200\$ pour la tenue d'ateliers dans le cadre du programme *Projets en bibliothèque* à la Bibliothèque Estelle-Bureau;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Bibliothèque*.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Trésorerie

11.5 Aménagement d'un élévateur à la Bibliothèque Estelle-Bureau

039-2019-02-12

Considérant que le Conseil souhaite faciliter l'accès à la Bibliothèque pour les personnes à mobilité réduite;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues d'entrepreneurs spécialisés dans ce genre d'installation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un élévateur chez le fournisseur ElevAction au coût de 23 980 \$ plus taxes;
- b. de confier l'installation de l'élévateur à Construction Mario Leblanc au coût de 21 900 \$ plus taxes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

- c. que les deniers requis pour un montant total de 45 880 \$ plus taxes soient puisés à même le budget des immobilisations 2019.

Adoptée à l'unanimité

cc : ElevAction
Construction Mario Leblanc
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

11.6 Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie

040-2019-02-12

Considérant la demande de l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie pour soutenir monétairement l'offre de services adaptés pour l'année 2019;

Considérant les besoins particuliers des jeunes nécessitant des interventions spécifiques par des ressources spécialisées;

Considérant que des familles de Compton sont membres et bénéficient des services tels que des activités sportives adaptées sous forme de répit ainsi qu'un camp de jour d'été;

Considérant que les familles participant au camp de l'ASJHE ne seront pas admissibles au *Programme d'aide financière pour la participation à un camp de jour* de la municipalité;

Considérant qu'une municipalité qui offre un service de camp de jour a l'obligation de l'offrir à l'ensemble de sa population;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la contribution financière de 1 500 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie pour soutenir la participation des jeunes de la municipalité b2 700 bénéficiant de ces services;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Autres – activités récréatives*.
- c. de mandater l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie à offrir des services de sports, de loisirs spécifiques pour les jeunes avec des particularités avec besoin d'accompagnement sur son territoire et membres de l'ASJHE.

Adoptée l'unanimité

cc : Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
Responsable LCVC
Trésorerie

11.7 Soirée des bénévoles 2019 – Approbation du budget

041-2019-02-12

Considérant que le Conseil souhaite poursuivre la tradition, soit celle de souligner le travail de ses bénévoles lesquels représentent la force vive du milieu;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget de 2 700 \$ net pour la tenue d'un souper et soirée pour les bénévoles, le jeudi 16 mai 2019 à la salle communautaire de la Paroisse;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie
Dossier

11.8 Achat d'équipements pour jeux de pickleball

042-2019-02-12

Considérant la recommandation du Comité Loisirs d'installer deux jeux de pickleball sur la patinoire durant l'été;

Considérant les demandes de prix auprès de trois fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'équipements nécessaires (2 filets, raquettes et balles) pour l'installation de deux jeux de pickleball totalisant un montant de 620 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le *Fonds loisirs*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

**11.9 Délégation d'un représentant de Compton sur le conseil
d'administration d'Acti-Sports**

043-2019-02-12

Considérant l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports qui se tiendra le 21 février 2019;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la municipalité à cette assemblée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU de désigner le conseiller Marc-André Desrochers, comme représentant de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports le 21 février 2019 à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

cc : Acti-Sports/MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Dossier

11.10 Renouvellement de l'abonnement au Carrefour action municipale familles

044-2019-02-12

Considérant que le conseil souhaite renouveler son adhésion à l'organisme Carrefour Action municipale et Famille afin de bénéficier des divers services et demeurer informé des dernières nouvelles et de l'évolution des dossiers concernant la famille et les aînés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion au Carrefour Action municipale et Famille au coût de 38.50 \$ plus taxes ;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Autorisation de signature de l'accord d'accès municipal entre les municipalités de la MRC de Coaticook et la Table d'action en communication et en technologies de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (LA TACTIC)

045-2019-02-12

Considérant l'implantation prochaine d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

Considérant que, pour agir comme entreprise de distribution, TACTIC doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au dessus, au dessous ou aux abords de celles-ci, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité ou ou tout autre lieu public;

Considérant que, aux termes de l'article 43 de la *Loi sur les télécommunications*, TACTIC doit obtenir l'approbation municipale pour construire des lignes de transmission sur une servitude;

Considérant que les municipalités de la MRC de Coaticook doivent convenir d'une entente avec la Table d'action en communication et en technologies de l'information de la MRC de Coaticook (TACTIC) afin de définir les modalités en vertu desquelles les municipalités donnent leur approbation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, l'accord d'accès municipal entre les municipalités de la MRC de

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

Coaticook et la Table d'action en communication et en technologies de l'information de la MRC de Coaticook Ltée (LA TACTIC), dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

cc : TACTIC
Trésorerie
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Nomination de l'élue responsable du Comité d'embellissement

046-2019-12-12

Considérant la résolution 024-2018-01-16 confirmant la création du Comité d'embellissement et nommant les membres élus sur ce comité;

Considérant qu'il y a lieu de nommer la conseillère responsable de ce comité;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU de nommer la conseillère Danielle Lanciaux, élue responsable du Comité d'embellissement à compter de la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : Dossier

13.2 Participation aux Ateliers verts 2019 des Fleurons

047-2019-02-12

Considérant la tenue d'ateliers verts organisés par l'organisme Les Fleurons du Québec dont un se tiendra le 1^{er} avril prochain à Granby;

Considérant que cet atelier traite de verdissement et d'embellissement horticole du territoire municipal;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser madame Danielle Lanciaux, conseillère, à assister à l'atelier vert à Granby le 1^{er} avril prochain au coût de 150\$ plus taxes et les frais de déplacement;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14. Administration

14.1 Nomination du maire suppléant et représentant à la MRC de Coaticook

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

048-2019-02-12

Considérant qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil qui agira à titre de substitut du maire de la municipalité à compter de la présente et pour l'année 2019;

Considérant que le conseil doit désigner un conseiller qui agira à titre de substitut du maire pour siéger à la MRC de Coaticook;

Considérant que l'option de désigner un conseiller à tour de rôle pour des périodes de six mois a été retenue;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de désigner monsieur le conseiller Marc-André Desrochers à titre de maire suppléant de la municipalité de Compton en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste pour la période débutant en date de la présente jusqu'au 30 juin 2019 et pour siéger à la MRC de Coaticook durant la même période;
- b. de désigner monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest à titre de maire suppléant de la municipalité de Compton en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste pour la période débutant le 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 et pour siéger à la MRC de Coaticook durant la même période;
- c. de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'en informer.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Dossier

14.2 Achat de deux licences pour l'utilisation d'AccèsCité – Finances

049-2019-02-12

Considérant que les employés cadres du Service sécurité incendie et Loisirs, culture et vie communautaire doivent être en mesure d'avoir accès à l'application AccèsCité – Finances;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux licences ainsi que le coût d'installation et d'activation des logiciels AccèsCité-Finances de PG Solutions, totalisant 2 230 \$ plus taxes;
- b. d'autoriser l'ajout de ces deux licences au contrat d'entretien et de soutien logiciel au coût de 410 \$ plus taxes;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Sécurité incendie* et du service *Loisirs*;

Adoptée à l'unanimité

cc : PG Solutions

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

SSI
Responsable LCVC
Trésorerie

14.3 Soirée vins et fromages de l'Expo Vallée de la Coaticook

050-2019-02-12

Considérant la tenue de l'événement bénéfique sous la forme d'un vins et fromages de l'exposition « Vallée de la Coaticook » le 23 février prochain – 19h à l'école secondaire La Frontalière;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'une table au montant 450 \$ pour l'activité de financement Vins et Fromages de l'Exposition Vallée de la Coaticook;
- b. que les deniers nécessaires totalisant 337.50 \$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service « Conseil » ainsi qu'un montant de 112.50 \$ plus taxes, des services liés aux employés participants;
- c. que le coût des billets pour les conjoints(tes) soit remboursé par les participants à la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.4 Appui aux Journées de la persévérance scolaire

051-2019-02-12

Considérant que les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 13 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 20% de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25,4% pour les garçons et 14,4% pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant que le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le Projet PRÉE organise, du 11 au 15 février 2019, la 10^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite*, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. DE PROCLAMER que les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- b. D'APPUYER le Projet Partenaires pour la réussite éducative (PRÉE) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- c. de faire parvenir copie de la présente résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

Adoptée à l'unanimité

cc : Réussite éducative Estrie
Écho
CSHC

14.5 Les Compagnons du L.H.N. Louis-S.-St-Laurent

052-2019-02-12

Considérant la demande de contribution des Compagnons du Lieu historique Louis-S.-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2019;

Considérant que les documents nécessaires devant accompagner la demande ont été reçus;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

Considérant que le chapiteau du Parc du lieu historique national Louis-S.-St-Laurent pourra être utilisé occasionnellement par les jeunes du camp de jour lors de la saison estivale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution financière de 6 000 \$ aux Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2019 ainsi que son versement sur demande;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Administration générale – autres*.

Monsieur le conseiller Benoît Bouthillette demande le vote :

Votes pour : 3

Votes contre : 2

Les conseillers Benoît Bouthillette et Marc-André Desrochers ont voté contre

Adoptée à la majorité

- c.c. Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent
Trésorerie

14.6 Autorisation de signature de l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics

053-2019-02-12

Considérant le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville;

Considérant qu'en vertu du décret no 955-96, adopté le 7 août 1996, le gouvernement a redéfini le contenu et le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

Considérant que cette politique s'applique aux ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'aux personnes qui reçoivent une subvention de ces derniers pour la réalisation d'un projet de construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un site, en l'occurrence la municipalité;

Considérant qu'afin de faciliter l'application de la politique, des procédures administratives ont été établies par la ministre de la Culture et des Communications qui prévoient, notamment que le titulaire du projet de construction, en l'occurrence la municipalité, s'engage, par entente, à verser à la ministre des frais de fonctionnement des comités ad hoc constitués pour l'application de la politique, ainsi que les coûts afférents à l'administration des programmes d'intégration des arts;

Considérant que les sommes perçues par la ministre en vertu de ces ententes sont notamment utilisées pour payer les honoraires des membres des comités *ad hoc*, le remboursement de leurs frais de déplacement et le paiement des diverses dépenses afférentes à l'administration de ces programmes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'en vertu du décret no 315-2000, adopté le 22 mars 2000, le gouvernement a prévu la création d'un compte à fin déterminée pour l'application de la politique permettant le dépôt des sommes reçues, par la ministre en vertu des ententes intervenues dans le cadre de l'application de la politique;

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, dont copie est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente;
- b. d'autoriser le versement des sommes suivantes, telles que calculées à l'entente après la réalisation de chacune des étapes et réparties comme suit :
 - Pour l'intégration de l'œuvre d'art : 47 444 \$ taxes incluses
 - Frais de services administratifs : 9 489 \$ taxes inclusesPour un total de 56 933 \$ taxes incluses.
- c. d'autoriser le versement d'une somme supplémentaire de 4 689 \$ taxes incluses à l'intégration de l'œuvre d'art;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2019.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ministre de la Culture et des Communications
Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

**15.1 Embauche d'un animateur et d'animatrices au Camp de jour
2019**

054-2019-02-12

Considérant que l'animatrice en chef ainsi que trois membres de l'équipe d'animateur(trices) ont manifesté leur intention de faire partie de l'équipe du Camp de jour 2019;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche d'un animateur ainsi que de deux (2) animatrices au Camp de jour dont les noms figurent à l'annexe jointe à la présente;
- b. que l'animateur ainsi que les deux animatrices soient rémunérés pour une semaine normale de travail de 40 heures/semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- c. d'autoriser l'embauche de madame Mélodie Bélisle au poste d'animatrice en chef au Camp de jour à raison de 40 heures par semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

- d. d'autoriser la rémunération d'une semaine supplémentaire offerte aux parents, le cas échéant;
- e. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Animateur(trices)
 Trésorerie
 Dossier (2)

15.2 Embauche d'un pompier volontaire

055-2019-02-12

Considérant la recommandation du directeur du service incendie à l'effet de procéder à l'embauche d'un candidat au poste de pompier volontaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de monsieur Jonathan Hotte au poste de pompier volontaire conditionnellement à la réussite d'un examen médical de pré-embauche;
- b. que la rémunération de M. Hotte soit le taux horaire du niveau pompier non formé figurant au Recueil de gestion des ressources humaines;
- c. que M. Hotte soit soumis à une période de probation, laquelle prendra fin à la réussite des cours de la formation obligatoire décrite à la section 4.02 du Recueil de gestion des ressources humaines;
- d. que les conditions de travail de M. Hotte soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jonathan Hotte
 SSI
 Trésorerie
 Dossier (2)

16. Règlements

**16.1 Adoption du Règlement numéro 2011-108-4.18 modifiant le
 Règlement numéro 2011-108 concernant le fonds de roulement**

056-2019-02-12

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été présenté par le conseiller Jean-Pierre Charuest et déposé à la séance ordinaire du 11 décembre 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2010-108-4-.18 modifiant le Règlement numéro 2010-108 concernant le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2011-108-4.18
modifiant le Règlement numéro 2011-
108 concernant le fonds de roulement**

Considérant que les articles 1094 et suivants du *Code municipal du Québec* déterminent les modalités relatives à la création, au maintien et à l'augmentation du Fonds de roulement d'une Municipalité ;

Considérant que les surplus accumulés et non affectés permettent au conseil de l'augmenter selon les dispositions de la Loi ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie du présent règlement.

Article 2

L'article 2 «**Appropriation**» du Règlement numéro 2011-108 est modifié comme suit :

Le conseil ajoute, au fonds de roulement de la municipalité lequel est de 880 000 \$ actuellement, la somme de 252 000 \$, laquelle somme sera puisée à mêmes les disponibilités des surplus accumulés et non affectés de la municipalité, afin que le montant nominal du fonds de roulement de la municipalité de Compton soit dorénavant de 1 132 000 \$.

Article 3

L'article 4 «**Modification du règlement 2011-108 créant le fonds**» est modifié comme suit :

Le présent règlement modifie à toutes fins que de droits le règlement 2011-108 déjà modifié par les règlements 2011-108-1.12, 2011-108-2.13 et 2011-108-3.14 à compter de son entrée en vigueur.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019



No de résolution
ou annotation

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 8 février 2019

17.1 Lancement du sondage sur la Politique familiale et des aînés

057-2019-02-12

Considérant le lancement du sondage sur la Politique familiale et des aînés le 15 février prochain;

Considérant la recommandation du comité Familles et Aînés d'offrir des prix de participation afin d'augmenter le nombre de participants au sondage;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de trois certificats cadeaux de 25 \$ chacun auprès de commerçants locaux, pour un total de 75\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2019 du service *Santé et bien-être – familles et aînés*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC
Trésorerie

18. Parole aux conseillers

Le conseiller Benoît Bouthillette informe qu'il n'y a pas eu erreur dans l'écho en ce qui a trait au montant alloué en subvention aux Comptonales, contrairement aux commentaires émis par le citoyen René Jubinville à ce sujet.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h51, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

